

# SFACS Industrie

(Société Fluides Air Comprimé Services)  
S.A.R.L. au Capital de 8 000,00 €  
En cours d'immatriculation R.C.S de Lyon

## PROPOSITION de MAINTENANCE

(pour bénéficier de la garantie étendue « ASSURE / ADVANCE ou autre, suivant cas, et d'un prêt de machine si besoin!)

### ENTRE LE PRESTATAIRE (lire SFACS)

SFACS Industrie  
Siège social : 24, Avenue Joannès Masset - bât. 3 – Immeuble IBS – 69009 LYON  
RCS  
SIRET en cours d'immatriculation au rcs de 69 Lyon

TEL / Fax : 09 61 31 16 40

Mail : info@sfacs-industrie.fr

Ci-après dénommée, le PRESTATAIRE,

**ET LE BENEFICIAIRE** (lire le Client)

Sté M22  
26190 ST NAZAIRE en Royans

**Adresse d'intervention :**

Téléphone : 04 75 48 18 35  
Télécopie : 04 75 45 73 12

INSTALLATION CONCERNEE :

MATERIEL	N° DE SERIE	Nb D'HEURES
COMPRESSEUR D'AIR START 015	N° 349012/6313  ANNEE	MOINS DE 2000 HEURES DE FONCTIONNEMENT/AN
SECHEUR ALUMINE MSD0144	N°1053337	
FILTRE FILTRE SECHEUR FRIGO SEPARATEUR DE CONDENSATS		

*M. Jeannel 010*  
*projet en ségè!*  
*\* COP en intp*  
*et au n°*  
*caudélic*

IL SERA EFFECTUE LES VISITES DE MAINTENANCE SUR LA MACHINE COMPRENANT :  
PIECES CONSOMMABLES SUIVANT ANNEXE I(suite) ET MAIN D'ŒUVRE S'Y RAPPORTANT.

**IL EST ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :**

**1° OBJET DE LA PROPOSITION**

Le présent document a pour but de définir les conditions dans lesquelles le personnel délégué par SFACS assurera la maintenance du compresseur défini ci-dessus.

**2° FREQUENCES D'ENTRETIEN**

Les visites d'entretien figurant dans le plan d'entretien de la machine s'effectuent selon une fréquence préconisée par les usines de production. Dans le cas où celles ci modifieraient leurs préconisations ou qu'un décret obligerait SFACS ou le Fabricant concerné, à les modifier, le prestataire proposerait au Client un avenant à la présente, définissant les nouvelles modalités.

**3° DEFINITION DE L'ENTRETIEN**

Pour les opérations de maintenance préventives, un calendrier est mis en place et un rendez-vous est pris (8 jours à l'avance) pour chaque visite, d'un commun accord entre SFACS et le Client en précisant le temps prévisionnel de l'arrêt.

Le Client s'oblige à mettre le matériel à la disposition du technicien de SFACS, pendant le temps nécessaire à chaque intervention.

Les pièces et fournitures se rapportant au(x) matériel(s) dont l'entretien a été confié à SFACS par le Client, seront livrées et mis en place exclusivement par SFACS, sauf accord préalable avec le Client

L'huile sera fournie par SFACS et stockée sur le site sous la responsabilité du Client et laissée à la disposition de l'intervenant.

L'élimination de l'huile et des pièces usagées, reste à la charge du Client, ou peut être assurée par SFACS moyennant une contribution modique, suivant cas.

Chaque visite sera effectuée par un seul (voire plus si nécessaire) technicien et à l'issue, un rapport détaillé sur l'état du matériel sera remis au Client précisant :

- La nature des opérations effectuées,
- Les observations éventuelles sur l'utilisation du matériel,
- Les remises en état éventuelles du matériel et l'état d'urgence.

Les obligations de SFACS sont strictement limitées aux opérations visées dans la présente offre. Elles ne comprennent pas les opérations de surveillance et de vérification courante du matériel fourni.

Ces opérations de maintenance journalière restent à la charge du Client !

- REVISION

La rémunération est établie en fonction des conditions économiques à la date de la signature de la présente.

Elle sera révisée annuellement à la date anniversaire de la signature du présent document.

Si la nature, la consistance ou le volume global des interventions et travaux venaient à être modifiés, la rémunération convenue serait ajustée par voie d'avenant.

- CONDITIONS DE PAIEMENT

Le règlement du forfait ainsi que des fournitures y afférant, est exigible dès la fin des travaux.

## 9. DUREE DE L'OFFRE

La présente proposition est conclue pour une période de **TROIS ANS** à compter de la signature.

## 10. RESILIATION ANTICIPEE

Il est stipulé que chaque partie pourra résilier le présent plan de maintenance par lettre recommandée avec accusé de réception trois mois avant l'échéance annuelle.

En cas d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire à l'encontre du Client, celle-ci emportera de plein droit la résiliation de la proposition à ses torts et griefs.

Au cas de cessation définitive ou de suspension d'activité du Client, le Client aura la faculté de mettre fin au présent plan, sans dommage et intérêts, moyennant un préavis de deux mois.

En cas d'une grève générale ou sectorielle, arrêt de travail quelconque, conflit social, troubles intérieurs graves chez SFACS, guerre, réquisition, pénurie de marchandise, interdiction d'importer, calamité générale naturelle et, plus généralement tout fait quelconque indépendant de la volonté de SFACS, rendant l'exécution des engagements impossible ou notablement plus coûteuse, le présent plan de maintenance sera de plein droit suspendu sans formalité et sans que la responsabilité du prestataire puisse être engagée.

En cas de résiliation anticipée, le stock de pièces de rechange restera la propriété du client, la somme restant due éventuellement sera calculée par rapport au prorata « temporis » des pièces de rechange restantes.

## 11. NOTIFICATION

- 5 -

Toute notification d'une partie à l'autre devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception.

## 12. INTEGRALITE DE LA PROPOSITION

Le présent document décrit dans sa totalité des accords existants entre les parties concernant l'objet des présentes et remplace et annule tout accord antérieur.

## 13. ASSURANCE

SFACS déclare avoir souscrit auprès d'une compagnie notoirement connue, une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile ainsi que tout dommage corporel, matériel et immatériel consécutifs.

## 14. LOI PROPOSITION

La présente est soumise à l'application de la loi française.

## 15. ENREGISTREMENT

L'enregistrement de la présente sera à l'initiative et à la charge de la partie qui en aura la nécessité.

Fait à *St MARCEL EN ROYANS* le *19/03/2010*

Pour SFACS.

Pour le CLIENT, bon pour accord (date, cachet, qualité, signature)

**SFACS Industrie**  
Société Fluides Air Comprimé Services  
Sarl au Capital de 8000,00 €  
Siège Social : 24 Avenue Joannès Masset  
Bât 3 - Immeuble IBS - 69009 LYON  
Tél. 09 61 31 16 40 - Fax 04 86 55 63 01  
Site Web : [www.sfacs-industrie.fr](http://www.sfacs-industrie.fr)  
Siret : 518 702 996 00015 - RCS LYON - FR 865 187 029 98

*bon pour accord*  
*le gérant, Mr Alban DEWIS*



- Facteur de marche : *1/8* ~~de 1/8~~ (rayer la mention inutile)
- Calendrier prévisionnel d'intervention : *Mi-Septembre 2010*
- Nombre d'interventions / Année : *1 fois au moins de 2 ans / AN*

**MAINTENANCE PREVENTIVE**

- 6 -

EFFECTUEE PAR SFACS A 2000H ( 1ERE VISITE SI MACHINE NEUVE)

- VIDANGE COMPRESSEUR
- REMPLACEMENT FILTRE A HUILE
- REMPLACEMENT CARTOUCHE FILTRE AIR
- CONTROLE PURGES
- CONTROLE REGULATION
- CONTROLE DU FAISCEAU AIR/HUILE
- RESSERRAGE DES RACCORDS DE REGULATION
- RESSERRAGE DES CABLES D'ALIMENTATION  
(RESSERRAGE DES BORNIERES, CONTROLE DES TENSIONS)
- RELEVÉ DES PARAMETRES
- GRAISSAGE MOTEUR

EFFECTUEE PAR SFACS A 4000H (ET TOUTES LES 4000 H)

- VIDANGE COMPRESSEUR
- REMPLACEMENT FILTRE A HUILE
- REMPLACEMENT FILTRE A AIR
- REMPLACEMENT FILTRE SEPARATEUR
- REMPLACEMENT COURROIES
- CONTROLE PURGES
- CONTROLE CLAPET ANTI-RETOUR
- CONTROLE REGULATION
- CONTROLE FAISCEAU AIR/HUILE
- CONTROLE CLAPET MAINTIEN PRESSION
- RESSERRAGE DES RACCORDS DE REGULATION
- REMPLACEMENT DES MEMBRANES
- RESSERRAGE DES CABLES D'ALIMENTATION  
(RESSERRAGE DES BORNIERES, CONTROLE DES TENSIONS)
- ESSAIS DU COMPRESSEUR
- GRAISSAGE MOTEUR

## GARANTIES

- **MAINTIEN DES GARANTIES CONSTRUCTEUR OU ACCORD DE CELUI-CI /SFACS, SOIT :**
  - **PIECES STANDARD D'USURE NORMALE = 1 AN**
  - **PIECES ELECTRIQUES ET MO = 6 MOIS**
  - **CONSOMMABLES D'ORIGINE (FILTRÉS,...) = 6 MOIS OU 2000H (1<sup>ER</sup> TERME ECHU)**

CONTROLE HEBDOMADAIRE EFFECTUEE PAR LE CLIENT

- 7 -

VISITE DE LA CENTRALE  
CONTROLE VISUEL DU COMPRESSEUR  
CONTROLE DES FLEXIBLES  
VERIFICATION DU NIVEAU D'HUILE, DE L'ABSENCE DE CONDENSATS DANS LA CUVE( BON FONCTIONNEMENT  
DES PURGES,...)  
NETTOYAGE MACHINE

ENTRETIEN SELON L'ETAT VISUEL EFFECTUE PAR LE CLIENT

NETTOYAGE DU SOL  
DEPOUSSIERAGE ET/OU NETTOYAGE DU CAISSON  
NETTOYAGE MACHINE

**MAINTENANCE CURATIVE**

SFACS EFFECTUE TOUS LES DEPANNAGES ET REPARATIONS NECESSAIRES AU BON FONCTIONNEMENT DE LA  
MACHINE SUR SIMPLE APPEL TELEPHONIQUE PENDANT LES HEURES OUVREES DE : 9 H A 17 H.

SUITE A CET APPEL, UN TECHNICIEN SFACS, PRENDRA CONTACT AVEC VOUS POUR ANALYSER LE  
DYSFONCTIONNEMENT.

UNE ASSISTANCE TECHNIQUE DE PREMIERE URGENCE SERA DISPENSEE.

UN RENDEZ VOUS VOUS SERA FIXE PAR CELUI CI AVEC VOTRE ACCORD, POUR UNE INTERVENTION DANS LES  
MEILLEURS DELAIS.

UN RAPPORT D'INTERVENTION VOUS SERA REMIS PRECISANT:

- LA NATURE DES OPERATIONS EFFECTUEES
- LES OBSERVATIONS EVENTUELLES SUR L'UTILISATION DU MATERIEL
- LES REMISES EN ETAT EVENTUELLES DU MATERIEL A EFFECTUER

VOS CONTACTS

R.BRET	A.BALAZARD
	06 75 44 57 61

NOS CONTACTS

**DESTINATAIRE :** M. DENIS Alban

**STE M 22**

☎ : 04 75 48 18 35

Fax : 04 75 45 73 12

Mail : [m.22@wanadoo.fr](mailto:m.22@wanadoo.fr)

**PRIX DU PLAN DE MAINTENANCE**

- 8 -

Siège social : 24, Avenue Joannès Masset – Bât.3 – Immeuble IBS – 69009 LYON  
Tel : 09 61 31 16 40 Fax : 04 86 55 63 01 **SITE WEB:** [www.sfacs-industrie.fr](http://www.sfacs-industrie.fr) ou **PAR MAIL:** [info@sfacs-industrie.fr](mailto:info@sfacs-industrie.fr)

- FORFAIT 4000H OU VISITE ANNUELLE AVEC TOUS MATERIELS CI-DESSUS NOMMES ET ENTRETENUS ..... 379,05 € \_ 50% si SAV / L15 EN MEME TEMPS

AU DELA DES HORAIRES CI-DESSUS ET LE SAMEDI :

- FORFAIT CI-DESSUS .....569,25 €

L'HEURE DE DEPANNAGE POUR TOUTE INTERVENTION NON PREVUE DANS LA PRESENTE SERA FACTUREE :

- EN SEMAINE.....42,88 €
- LE SAMEDI.....64,32 €
- LE KM.....0,74 €

CETTE OFFRE N'INCLUT PAS LES PIECES DETACHEES, L'HUILE OU TOUTE AUTRE FOURNITURE

Le forfait visite SFACS est fixé, fonction de la durée prévue et conformément au plan de maintenance ci-dessus, pour un montant de :

.....

Le prix est établi hors TVA : la TVA est facturée en supplément au taux en vigueur.

Fait à *Mozambique Rys*

le *19/03/2010*

Pour SFACS  
**SFACS Industrie**  
 Société Fluides Air Comprimé Services  
 Sarl au Capital de 8000,00 €  
 Siège Social : 24 Avenue Joannès Masset  
 Bât 3 - Immeuble IBS - 69009 LYON  
 Tél. 09 61 31 16 40 - Fax 04 86 55 63 01  
 Site Web : [www.sfacs-industrie.fr](http://www.sfacs-industrie.fr)  
 Siret : 518 792 996 00015 - RCS LYON - FR 865 187 029 98

Pour le Client, bon pour accord  
 (date, cachet, qualité, signature)

*bon pour accord*

*le gérant, Mr Alban DENIS*

